

La place du vélo dans la ville

Ville de Vierzon



Propositions 2014 – 2020 de l'association Mon Cher Vélo
monchervelo.fr / bourges@fubicy.org





Orientations 2014 - 2020

Les vœux de Mon Cher Vélo pour
une mobilité rationnelle et en accord
avec notre temps

21 novembre 2013

Les élections municipales qui se dérouleront en Mars 2014 seront l'occasion pour les acteurs politiques locaux de prendre des orientations à même de répondre aux besoins des citoyens en terme de mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Il est plus que jamais urgent de permettre, d'accompagner mais aussi de provoquer les changements de comportements nécessaires à la cohésion sociale et l'amélioration de la santé et du cadre de vie, la diminution de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre que permettent les mobilités actives. En plus de générer des économies pour l'utilisateur, le vélo allège également les finances publiques et peut même créer des ressources¹: par exemple, la Loire à vélo a généré 15 millions d'euros de recettes en 2013.

Par ce document, Mon Cher Vélo, association de défense et de promotion du vélo comme mode de transport alternatif à la voiture comptant près de 150 adhérents dans tout le département du Cher, propose des orientations concrètes en vue de conforter la place du cycliste et du piéton dans notre tissu urbain.

Les orientations sont déclinées en plusieurs thèmes qui sont autant de leviers pour favoriser un développement optimal des déplacements à vélo. Ils sont autant de prescriptions complémentaires les unes des autres qui ne sauraient être efficaces si elles n'étaient pas mises en place de façon simultanée.

L'association Mon Cher Vélo se tient bien entendu prête à un travail commun et concerté avec les collectivités en vue de rendre concrètes les suggestions détaillées dans le présent document.

¹ voir l'étude du réseau Atout France sur l'économie du vélo > <http://www.atout-France.fr/publication/special-economie-du-velo-etude-complete>

Lutte active contre le vol de vélos

Plus de 400 000 vols de vélos sont recensés par an, soit 1/6ème des ventes.

Chaque année, plus de 150 000 vélos retrouvés abandonnés ne peuvent être restitués, faute d'identification, et seulement 2 à 3 % des victimes de vol récupèrent leur vélo. Le vol décourage les cyclistes : près de 1/4 renonce à racheter un vélo. Les cyclistes qui rachètent un vélo après un vol se contentent bien souvent d'un vélo d'occasion. Globalement, le vol des vélos tire le marché vers le bas et fait perdre 80 000 cyclistes par an.

Deux actions permettent de lutter efficacement contre ce phénomène

1. L'augmentation constante et régulière de l'offre en stationnement courte et longue durée. En plus d'être bien placés c'est à dire à des distances raisonnables² des lieux qu'ils sont censés desservir, ces équipements doivent permettre d'accrocher le cadre du vélo et être adaptés aux besoins de sécurisation du cycliste. Les stationnements vélo type râtelier/étriers (cf photo ci contre) sont à proscrire.



2. L'utilisation intensive du marquage bicycode (numéro unique gravé sur le cadre du vélo qui permet d'identifier son propriétaire) à commencer par les vélos municipaux qui sont un biais important pour communiquer sur le sujet. La promotion de ce dispositif auprès des services de police et leur formation sont également nécessaires à son efficacité.

Objectifs pour Vierzon d'ici 2020

- installation de 20 arceaux par an en concertation avec Mon Cher Vélo
- balisage et signalisation dédiée des arceaux présents sur le territoire de la commune
- demande d'accès au fichier national bicycode pour la police municipale de Vierzon et formation des agents à la lutte contre le vol de vélos et à l'utilisation du bicycode
- mener une réflexion de fond avec les bailleurs sociaux pour la réalisation de garages à vélo dignes de ce nom dans leur parc d'habitat existant et pour le parc neuf
- programmer l'installation de stationnements vélos sécurisés dans les quartiers urbains denses de la ville où le stationnement longue durée de nuit pose problème
- programmer l'installation d'une vélostation sécurisée aux abords de la gare SNCF
- communication active sur la lutte contre le vol de vélos et le marquage bicycode : un article par an sur ce thème dans le bulletin municipal, communication sur l'intranet auprès des agents de la ville, page dédiée sur le site de la ville de Vierzon

² L'Association Droit Au Vélo (ADAV) a créé un document très complet de préconisations techniques sur le sujet du stationnement vélo > http://droitauvelo.org/DOC/guide_stationnement_2009

Mixité des usages et diminution des vitesses

De nombreuses études³ prouvent que la séparation des usages c'est à dire la création d'un espace sécurisé dédié à chaque type d'usager (piétons = trottoir, cycliste = piste cyclable, voiture = voirie...) n'améliore pas systématiquement les conditions de sécurité des usagers et peut même parfois aggraver les choses. D'autre part, la vitesse reste, avec l'alcool, une des principales causes de mortalité sur les routes⁴.



C'est pourquoi Mon Cher Vélo demande que les aménagements cyclables soient réalisés en prenant en compte toutes les possibilités qui existent et que la piste cyclable ne soit pas la seule chose proposée lors de la requalification d'une voirie. Hormis sur les axes ou la vitesse, la densité du trafic ou la présence de poids lourds et de bus le nécessite, l'association demande à ce que le cycliste soit, autant que faire se peut, intégré au trafic motorisé par le biais de bandes cyclables larges d'au moins 1,20m (hors marquage et caniveau).

Mon Cher Vélo demande à ce que les aménagements cyclables prennent de l'espace aux trafics motorisés et non aux piétons et proscrit donc l'aménagement d'itinéraires cyclables sur trottoirs⁵. Afin de faciliter la conception et la réalisation d'aménagements ainsi que leur connexion avec le reste du réseau de voirie, Mon Cher Vélo proscrit également la réalisation de pistes cyclables bidirectionnelles en milieu urbain.

La diminution des vitesses automobiles est au centre des solutions permettant la promotion des déplacements alternatifs à la voiture. Parce qu'elle permet une meilleure sécurisation de la rue et favorise donc les déplacements à pied et à vélo et qu'elle contraint l'usage de la voiture, la Zone 30 est un outil majeur qui permet d'influencer la mobilité des usagers .

Mon Cher Vélo réclame une promotion active et la généralisation des Zones 30 et des double sens cyclables qui en découlent par quartiers sur l'ensemble de la ville de Vierzon à l'horizon 2020.

Cette généralisation peut se faire progressivement mais doit être actée et engagée rapidement, même à moindres frais⁶ dans un premier temps car elle fera sans aucun doute, évoluer les mentalités en faveur d'une mobilité plus cohérente.

Objectifs pour Vierzon d'ici 2020

- passage en zone 30 de 50% des voiries de quartiers de la ville de Vierzon
- intégration du double sens cyclable dans toutes les nouvelles voiries à zone 30 hors cas particuliers (voirie étroite, cohabitation bus/poids lourds – vélos délicate...) en concertation avec les associations de quartiers et l'association Mon Cher Vélo
- signalisation claire, ostensible et contraignante des entrées des zones 30 existantes et à venir par des aménagements visuels : pots de fleurs, sas, portail, rétrécissement de voirie, peinture au sol...
- entretien des bandes cyclables existantes (Ave E. Vaillant, route de Bellon, Bvd de la Nation...) en traitant correctement les carrefours et extrémités

³ Voir cette étude allemande > <http://www.adfc-diepholz.de/radwege/unfallzahlen.php> et cet article sur notre site internet > <http://monchervelo.fr/amenagements-cyclables-piste-cyclable-ou-pas-piste-cyclable/>

⁴ Voir > <http://www.preventionroutiere.asso.fr/Nos-conseils/Toutes-les-fiches-conseils/Risques/Vitesse>

⁵ En accord avec le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme (CERTU) > http://www.villes-cyclables.org/modules/kameleon/upload/fiche07v-pistes_cyclable.pdf

⁶ Voir à ce sujet cet article > <http://ville30.org/2013/03/31/lamenagement-de-la-ville-30/>

Priorité physique et spatiale aux modes actifs

Parce qu'ils sont les usagers les plus fragiles de la route et que leur confort doit être une préoccupation permanente si l'on souhaite augmenter leur pratique, Mon Cher Vélo demande la priorisation absolue des flux actifs tels que la marche et le vélo sur les flux motorisés. Celle-ci doit être omniprésente et doit être mise en place par des aménagements contraignants (sas vélo, plateaux surélevés, co-visibilité, cédez le passage et stops...).

Cette priorité doit être absolue en centre ville et dans les cœurs de quartiers (Villages, Forges, Bourgneuf...) et peut être décroissante en se déplaçant vers les extérieurs où la présence attendue de cyclistes ou de piétons s'estompe.

Mon Cher Vélo demande également l'augmentation des espaces dévolus aux piétons et aux cyclistes sans les faire entrer en conflit entre eux mais au détriment des trafics motorisés.

L'augmentation de cet espace doit également se faire par la non systématisation de dispositifs contraignants pour les usagers, potelets et barrières en tête, censés protéger des comportements abusifs l'espace qui leur est dévolu.

Cette priorisation peut aussi se traduire par divers travaux modestes tels que l'installation de tourne à droites aux carrefours à feux ainsi que la systématisation des sas vélo (et leur bon entretien).

Objectifs pour Vierzon d'ici 2020

- apporter un soin particulier au traitement des traversées piétonnes pour les nouveaux axes ou les voiries rénovées
- dans les zones résidentielles, systématiser la réalisation de plateaux surélevés aux traversées piétonnes en concertation avec les associations de quartiers/riverains et les syndicats du VIB
- équiper une grande majorité des carrefours à feux de sas vélos aux normes et équipés d'une bande cyclable d'accès
- équiper 30% des carrefours à feux de la commune de tourne à droite / va tout droit en concertation avec Mon Cher Vélo
- n'installer de potelets anti-stationnement sur les trottoirs et aménagements cyclables qu'en dernier recours et en concertation avec Mon Cher Vélo et les associations de quartiers

Communication active

La promotion de l'utilisation du vélo passe aussi par une communication positive et régulière sur son utilisation et les avantages qu'il représente en terme de santé, d'économie ou de bénéfices pour l'environnement.

Aussi, la valorisation d'usagers et/ou l'implication des élus pour la promotion de ces pratiques apparaissent comme des moyens simples et efficaces pour montrer le bon exemple.

Objectifs pour Vierzon d'ici 2020

- participation à des événements nationaux comme la fête du vélo ou la semaine du développement durable en partenariat avec Mon Cher Vélo et les associations locales
- communiquer de façon régulière sur la pratique du vélo et de la marche à pied dans le bulletin municipal
- communiquer activement sur le code de la rue et les nouveautés du code de la route

Contrainte de l'usage de la voiture

Le report modal de la voiture vers d'autres modes de déplacements s'opérera en augmentant l'offre pour ces derniers mais les habitudes ne changeront pas sans contrainte forte sur l'usage de la voiture.

Mon Cher Vélo demande donc une politique volontariste et courageuse visant une contrainte constante et régulière envers l'usage de la voiture afin d'initier les changements de comportements attendus. Cette contrainte peut passer par :

- un contrôle accru du stationnement sauvage, des excès de vitesses et une verbalisation soutenue des contrevenants
- une diminution lente mais continue du nombre de stationnements
- une baisse des vitesses maximales autorisées par la généralisation des zones 30
- une augmentation des sens uniques munis de double sens cyclables permettant de dégager de l'espace aux modes actifs et d'allonger les distances et temps de parcours motorisés



Objectifs pour Vierzon d'ici 2020

- réserver 50% de la largeur de la rue (facade à facade) aux modes actifs (marche et vélo) dans les projets de rénovation ou de création de voirie
- verbalisation active du stationnement illégal sur trottoir et des stationnements impayés ainsi que des excès de vitesse
- systématisation du stationnement sur voirie partout où il est, pour le moment, autorisé/toléré sur trottoir en concertation avec les associations de quartiers et Mon Cher Vélo (matérialisation des stationnements au sol, création d'écluses, de by-pass, stationnement unilatéral alterné...)
- équipement massif des agents de l'ASVP de vélos de services afin de couvrir une plus grande distance lors des patrouilles

Création d'un schéma d'aménagements

Afin de programmer au mieux les aménagements à réaliser et mener une politique à la fois volontariste et réaliste, la création d'un schéma d'aménagements cyclables planifié dans le temps permettra d'anticiper la transition à venir et les dépenses qu'elle nécessitera.

Ce schéma peut dans un premier temps tracer les grandes lignes des aménagements à réaliser pour relier entre eux les quartiers et lieux publics de Vierzon et de son agglomération proche. Dans un second temps, une étude plus fine pourra être réalisée afin d'envisager les financements de ce schéma qui sera ajustable en fonction des moyens disponibles.

Objectifs pour Vierzon d'ici 2020

- réaliser et voter d'ici fin 2016 un schéma directeur d'aménagements cyclables traçant les grandes lignes des axes à aménager en les priorisant
- mener une réflexion sur la réalisation d'un guide de bonnes pratiques d'aménagements piétons/vélos à l'attention des services techniques afin de normaliser les réalisations

Concertation avec les usagers et les associations de quartier

Instaurer un dialogue constructif et participatif avec les citoyens et usagers est une nécessité afin de produire des résultats pérennes. Il faut que les changements proposés dans le présent document soient compris et assimilés par les résidents afin qu'ils soient suivis d'effets. La pédagogie peut éviter la verbalisation.

Dans le cas de la mise en zone 30 d'un quartier, le dialogue avec les associations de quartier, les résidents et les commerçants est un gage de réussite. Il est important que la collectivité marque le pas et que les résidents s'approprient la mesure.

La communication institutionnelle en amont des projets et lors de leur mise en place doit rester cohérente avec le projet initial au fur et à mesure de son avancement.



Mon Cher Vélo mène depuis sa création des comités techniques avec différentes collectivités afin d'intégrer en amont l'avis des usagers dans les projets d'aménagements cyclables ou piétonniers. L'objectif de ce travail partenarial est d'améliorer les projets par la prise en compte des besoins des usagers, de faire un état des lieux régulier de la situation et des points à améliorer ou de proposer des idées neuves à même de développer l'usage du vélo ou de la marche à pied dans les déplacements quotidiens.

Il sera également primordial d'associer l'Association des Paralysés de France (APF) en amont de toute rénovation de voirie, d'aménagement cyclable ou de stationnement.

Objectifs pour Vierzon d'ici 2020

- poursuivre ou initier le travail mené avec Mon Cher Vélo et définir le niveau de participation du collectif dans les prises de décisions
- associer en amont des projets les associations d'usagers (riverains, Mon Cher Vélo, APF...) et créer un dialogue constructif sur les modifications à venir
- pour les grands centres urbains (Bourges, Vierzon, Saint Amand Montrond...) : motiver et inciter la création de collectifs de représentation des usagers piétons et des transports en

Document rédigé par l'association Mon Cher Vélo – Novembre 2013

Mon Cher Vélo - Le vélo au quotidien dans le Cher

Contact : Adrien Lelièvre, Président
bourges@fubicy.org // monchervelo.fr
06 12 33 13 17 // 09 51 45 01 46

